

Pétitions

M. Cyril Keeper (Winnipeg St. James): Madame le Président, j'ai une autre pétition. Elle émane de simples citoyens, au nombre de 33, dont Helen Beech, Leonard Lovestone . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député n'est pas autorisé à citer les noms figurant sur la pétition. Qu'il se contente de nous exposer brièvement le contenu de celle-ci. C'est tout ce qu'il peut faire.

M. Keeper: Je préserverai donc l'anonymat des auteurs de la pétition, madame le Président. Elle émane de 33 citoyens de localités de l'Ouest qui se prévalent de leur droit de présenter un grief commun et qui estiment que le gouvernement abolit arbitrairement un droit qui, selon eux, a joué un rôle de premier plan dans les négociations à l'origine de la Confédération. Ils désirent donc que la Chambre fasse comprendre au gouvernement la nécessité de faire preuve de justice et de leur permettre de gagner leur vie équitablement . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je vois que le député lit la pétition textuellement. On doit seulement en donner le titre. Apparemment, le député est allé beaucoup plus loin. Je voudrais simplement rappeler que les députés sont seulement autorisés à donner le titre de la pétition.

M. Keeper: Les Canadiens dont j'ai fait mention se prévalent de leur droit de présenter un grief concernant le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau et souhaitent que le gouvernement les traite équitablement.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je présente une pétition que 36 personnes ont signée. Ces pétitionnaires déclarent que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement du Canada de maintenir le tarif statutaire actuel, et il s'agit bien sûr du tarif du Nid-de-Corbeau. Je suis très heureux de présenter cette pétition au nom des citoyens de villages de la Saskatchewan, dont un bon nombre se trouvent dans ma circonscription.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je ne prends pas la parole pour poser une question supplémentaire, mais pour prétendre—pour présenter plutôt . . .

Des voix: Prétendre est le mot juste.

M. Blaikie: Je prends la parole pour présenter une pétition distincte et indépendante au nom de 30 ou 40 citoyens des localités de Consul, Fox Valley, Maple Creek et Sceptre, en Saskatchewan. Ces Canadiens veulent se prévaloir maintenant de leur droit de présenter un grief et déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de

l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification.

● (1550)

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales et ces pétitionnaires ne cesseront de prier.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, bien que j'aie tout à fait l'intention de respecter votre avertissement et de lire simplement cette pétition, je ne peux m'abstenir de signaler que j'aimerais que les chefs des autres partis, même ceux qui n'en ont pas actuellement, se joignent à nous pour présenter ces pétitions.

Les pétitions des soussignés, résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Je dis à mes amis conservateurs à ma droite.

Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Thacker: Madame le Président, je prends la parole pour un rappel au Règlement. Je constate avec plaisir que le chef néo-démocrate s'est enfin rendu compte de l'existence de l'Ouest, contrairement à la position que son parti avait adoptée au sujet de la Constitution, du droit à la propriété et du Programme énergétique national.

Mme le Président: Il ne s'agit certes pas là d'un rappel au Règlement.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je veux présenter une pétition signée par les citoyens de la ville de Harris, en Saskatchewan, qui bénéficie d'un service ferroviaire depuis 1908. Cette pétition s'adresse à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée et précise que les citoyens de Harris, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale. Les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. La pétition se poursuit ainsi:

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Je suis heureux de présenter cette pétition à la Chambre des communes.